



COMMUNIQUE DE PRESSE

24 décembre 2013

Le préfet autorise l'exploitation de la centrale d'enrobage par l'entreprise LGE implantée à Samazan, sous réserve du respect de prescriptions plus sévères pour réduire les risques et les nuisances

Après avis notamment du conseil départemental de l'environnement, et des risques sanitaires et technologiques, réuni le 21 novembre dernier, le préfet a décidé d'autoriser l'entreprise LGE à poursuivre son activité et fixe, par arrêté, les diverses prescriptions que celle-ci sera tenue de respecter.

La procédure de régularisation du fonctionnement de cette entreprise demandée par le préfet en juillet 2012 vient d'aboutir, après que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter ait été examiné par les 5 conseils municipaux concernés, différents services et organismes compétents, l'autorité environnementale, et lors d'une enquête publique, menée du 9 juillet au 23 août 2013. A la lumière des conclusions de cette consultation, le préfet :

- d'une part, a pris acte des différentes mesures déjà mises en œuvre effectivement par l'entreprise,
- et d'autre part, pour maîtriser et contrôler les impacts du projet, le préfet a décidé d'imposer certaines prescriptions plus sévères que la réglementation en vigueur à savoir :
 - la mise en œuvre d'une nouvelle technologie permettant de produire des enrobés tièdes, effective depuis avril 2013, diminuant ainsi de façon importante les flux d'effluents atmosphériques émis ;
 - la mise en œuvre d'une surveillance environnementale des effluents atmosphériques à proximité du proche voisinage est imposée ;
 - l'exigence de normes de rejets, provenant de la cheminée, plus sévères que celles découlant de la réglementation nationale en vigueur ;
 - la création d'une commission de suivi et de surveillance au sein de laquelle seront représentés les associations, les riverains, les exploitants, les collectivités locales et l'Etat.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr